

Offre Ref : 297942

## agent périscolaire

Date de publication : 18/09/2015

Date limite de candidature : 01/10/2015

Date prévue du recrutement : 01/11/2015

Durée de la mission : année scolaire 2015/2016

Type de recrutement : fonctionnaire ou non titulaire de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

## MISSIONS

Domaine du diplôme requis : Services aux personnes

Spécialité du diplôme requis : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Descriptif des missions du poste : adjoint d'animation périscolaire à l'école élémentaire :  
- chargé du bon déroulement des repas à la cantine (distribution et service des repas, animation du restaurant scolaire)  
- chargé de la surveillance et de l'animation de la garderie du soir  
- encadrement des enfants sous la responsabilité d'un animateur, lors des nouvelles activités périscolaires.

Emploi du temps en période scolaire :  
Lundi : 11h45-13h45 et 15h30-18h30  
mardi : 11h45-13h45 et 15h30-18h30  
jeudi : 11h45-13h45 et 16h30-18h30  
vendredi : 11h45-13h45 et 15h30-18h30

soit 19h annualisé pour la période du 01/11/2015 au 05/07/2016 à 17.85/35e.

Possibilité d'effectuer des heures complémentaires lors de remplacements d'agents indisponibles

Profil recherché : Titulaire du BAFA  
expérience souhaitée dans l'encadrement d'enfants

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : WOLFISHEIM

Service d'affectation : éducation/jeunesse

Temps de travail : Tps Non Complet : 19 heure(s) 0 minute(s)

## AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

adhésion possible au CNAS (comité national d'action sociale), à la mutuelle et à la prévoyance

## CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Maire

MAIRIE DE WOLFISHEIM  
19 rue du Moulin  
B.P. 2  
67202 WOLFISHEIM

Informations complémentaires : Personne chargée du dossier : Monsieur Fabien BOURGEOIS,  
Directeur éducation / jeunesse

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.